MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Maître Antoine REGLEY
229 rue Solférino
59000 Lille

Affaire suivie par : CL

https://recours.permisdeconduire.gouv.fr

Paris, le 20/05/2025
Réf. : C

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client R

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de huit points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr